

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – PROJET DE LOI

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DECS	Date	22 novembre 2023
Numéro	23.259	Heure	20h14

Auteur-e(-s) : Christine Ammann Tschopp

Titre : **Projet de loi modifiant la loi sur l'appui au développement économique (LADE) (Écologie industrielle)**

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

sur la proposition de la commission...

décète :

Article premier La loi sur l'appui au développement économique (LADE), du 29 septembre 2015, est modifiée comme suit :

Article 3, alinéa 5 (nouveau)

5Il favorise les synergies en termes de flux énergétiques et de matières entre différentes activités économiques en vue de minimiser leur impact sur l'environnement.

Art. 2 La présente loi est soumise au référendum facultatif.

Art. 3 Le Conseil d'État pourvoit, s'il y a lieu, à la promulgation de la présente loi, qui entre en vigueur dès sa promulgation.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :

La présidente,

Le secrétaire général,

Motivation (facultatif) :

L'écologie industrielle a pour objectif de faire évoluer le système économique, non durable dans sa forme actuelle, pour le rendre viable à long terme et compatible avec le fonctionnement normal des écosystèmes naturels. En pratique, il s'agit notamment d'utiliser les ressources dans une optique d'économie circulaire où les déchets ou les rejets énergétiques des uns sont les ressources des autres. (Plus de définitions dans le « [Petit lexique de l'écologie industrielle](#) ».)

Au niveau local, une analyse préalable du métabolisme des activités économiques, comptabilisant les différents flux de matériaux, de ressources et d'énergie impliqués, permet de faire le point sur les synergies et échanges envisageables. Le mouvement est parti des États-Unis et du Canada dès les années 1990, sur le modèle de la symbiose industrielle de Kalundborg, au Danemark. Il est aujourd'hui particulièrement dynamique en Asie, où la réalisation de zones éco-industrielles est comprise, indépendamment de son impact environnemental positif, comme un moyen attractif pour attirer des entreprises étrangères. Le canton de Genève¹ l'a mis en place dès le début du siècle et poursuit son développement.

Le rôle de l'État est de construire une politique publique, de mener l'analyse des synergies potentielles et de mettre en place des parcs éco-industriels ou une plateforme d'entreprises visant une économie circulaire et décarbonée par l'optimisation de l'usage des ressources².

Dans la pratique, l'État met en place une plateforme qui rassemble les entreprises et les services concernés de l'État et favorise ainsi une économie circulaire et décarbonée. Ceci concerne notamment :

- l'énergie : les rejets de chaleur peuvent être valorisés par d'autres ;
- les matériaux de construction : les déchets inertes et déblais mis en décharge peuvent combler les pénuries de matériaux de construction ;
- les aliments : les circuits courts sont valorisés, les excédents alimentaires sont dans des usages de court terme et conditionnés ;
- les eaux usées sont exploitées pour en extraire la chaleur excédentaire.

¹<https://www.genie.ch/static/lecologie-industrielle-a-geneve.html>

²<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20093048>

Demande d'urgence : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Christine Ammann Tschopp

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Jasmine Herrera	Fanny Gretillat	Céline Barrelet
Barbara Blanc	Patrick Erard	Adriana Ioset
Cloé Dutoit	Diane Skartsounis	Monique Erard
Marc Fatton	Manon Roux	